

## Edito



*« Tout l'enjeu de ce texte réside dans l'équilibre entre l'encadrement de l'activité des services, les moyens que nous entendons leur donner pour garantir notre sécurité et la préservation des libertés individuelles ».*

Notre société a connu, en vingt ans, des évolutions technologiques majeures.

Or, depuis la loi du 10 juillet 1991, notre législation n'a été modifiée qu'à la marge. Les criminels, les terroristes, les services de renseignement étrangers, les agences privées disposent de moyens de communication et de technologies sans commune mesure avec ce que la législation actuelle prévoit pour les contrecarrer.

Le renseignement est un acte de souveraineté par excellence. La mise en place d'un cadre législatif et réglementaire nouveau est donc nécessaire.

Pour autant, nous ne légiférons pas pour six mois, ni pour deux ans, ni uniquement en réaction aux attentats de janvier. Lorsque ces dispositions seront inscrites dans notre droit, elles y demeureront par-delà les alternances. A ce titre, nous devons rester prudents et vigilants.

Tout l'enjeu de ce texte réside dans l'équilibre entre l'encadrement de l'activité des services, les moyens que nous entendons leur donner pour garantir notre sécurité et la préservation des libertés individuelles.

La séance publique a permis d'inscrire, notamment à l'initiative du groupe UDI, la protection des données personnelles. Nous nous en félicitons mais la seule édicition de principes ne suffit pas. Le recours aux techniques de renseignement doit être strictement encadré, entouré des garanties nécessaires et s'accompagner de contrôles efficaces, en amont et en aval.

Si nous n'avons pas été entendus sur la question primordiale du contrôle, force est de reconnaître que ce texte a néanmoins été amélioré, au fil des débats.

Des avancées comme la modification de la composition la CNCTR, et la procédure spécifique applicable aux magistrats, les avocats, les parlementaires ou les journalistes - sont également à souligner.

Une forte minorité du groupe UDI a émis un certain nombre de réserves sur ce projet de loi, à l'instar d'Hervé Morin, mais, estimant que des garanties suffisantes ont été posées afin de concilier préservation des libertés et encadrement des activités de Renseignement, la majorité des députés UDI a émis un vote favorable sur ce texte espérant qu'il progressera encore au Sénat notamment sur la saisine, en amont, de la CNCTR, en cas d'urgence.

Michel Zumkeller, Territoire-de-Belfort

## Questions au Gouvernement

*« Depuis le début de l'année, près de 1 750 migrants ont perdu la vie en Méditerranée. Ces drames migratoires sont aussi l'aveu cinglant de l'impuissance des pays européens, incapables d'agir collectivement face à une situation insoutenable. Sauf à abdiquer face à l'offensive des populistes sur l'immigration, l'Europe a aujourd'hui le devoir d'agir. Entre le silence indigne des uns et les cris d'orfraie des autres, une autre politique est possible : celle de la responsabilité et de l'action ! Une vraie politique migratoire commune consiste d'abord à maîtriser nos frontières. Est-il normal que l'agence Frontex ne dispose que de 1 % seulement du budget européen ? Le deuxième projet majeur, défendu notamment par Jean-Louis Borloo, consiste à engager un vaste plan en faveur de l'Afrique. Ce plan Marshall, que l'UDI appelle de ses vœux, permettra de s'attaquer aux racines profondes du problème, d'accompagner le développement de ce continent frère, de relancer l'investissement en Europe et de dissuader toute tentative d'immigration illégale. Le troisième enjeu est celui de la lutte contre les réseaux criminels des passeurs. Enfin, une réelle politique migratoire commune consiste aussi à déterminer les capacités d'accueil de chaque État membre. Il s'agit de donner sens au principe de solidarité qui figure au cœur des traités européens. Monsieur le Premier ministre, comment la France, pays fondateur de la construction européenne, entend-elle porter la voix d'une nouvelle politique d'immigration et d'asile en Europe ? »*

Thierry Benoît, Ille-et-Vilaine, 6 mai

# En séance

## Le projet de loi relatif au renseignement

A l'issue de la séance publique, un texte amélioré même si des interrogations demeurent...

- ★ **En premier lieu, le champ d'application des interceptions demeure large** (protection des engagements européens de la France, défense des intérêts économiques « essentiels », et non plus « majeurs », lutte contre les crimes et délits organisés, sans qu'il y ait un plancher de peine, risques liés aux violences collectives). **Il couvre peu ou prou tout le champ de la vie nationale. Devant l'immensité du champ, la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement devrait être réellement en mesure de contrôler l'activité des services.**
- ★ **En outre, si la procédure d'urgence a évolué à plusieurs reprises, elle écarte toujours à ce stade l'avis préalable de la Commission**, ce qui conduit à laisser le Premier ministre seul juge de la mise sur interception. Pour remédier à cela, un régime d'astreinte pourrait être mis en place au sein de la Commission. Il nous faut en effet, *in fine*, éviter que la loi, si elle venait à tomber dans des mains mal intentionnées, devienne un instrument portant atteinte à nos libertés fondamentales.
- ★ **Certes, l'examen tant en commission qu'en séance publique ont permis de renforcer le contrôle de la CNCTR :**
  - Celle-ci disposera d'un accès permanent aux autorisations, relevés, registres, données collectées, transcriptions et extractions (amendement UDI)
  - Elle contrôlera les dispositifs de traçabilité des renseignements collectés mis en place par chaque service ainsi que tous les locaux dans lesquels s'exerce la centralisation des renseignements collectés.
- ★ **S'agissant des algorithmes, d'autres garanties ont été apportées au cours des débats :**
  - L'autorisation du Premier ministre d'imposer la mise en place d'un algorithme vaudra pour une durée de quatre mois renouvelable ;
  - L'autorisation précisera le champ technique de la mise en œuvre de la mesure, qui sera, en vertu du principe de proportionnalité, limité aux éléments strictement nécessaires à la détection d'une menace terroriste ;
  - L'article ne sera applicable que jusqu'en décembre 2018 ;
  - La procédure d'urgence ne sera pas applicable à ce dispositif.

### Vu du groupe UDI....

#### ★ *Les principales propositions du groupe UDI*

- Limiter les finalités permettant de recourir aux techniques de renseignement ;
- Maintenir, comme dans le droit actuel, la durée de conservation des données de connexion à 3 ans (et non pas à 5 ans comme dans le projet de loi) ;
- Limiter le recours aux techniques de recueil de renseignements les plus intrusives, notamment aux besoins de prévention du terrorisme ;
- En cas d'urgence, conserver l'avis de la CNCTR dans un délai d'une heure ;
- Permettre l'accès de la CNIL ou de tout autre organisme indépendant à tous les fichiers de la police ;
- Centraliser les données collectées en un même lieu qui permettrait à la CNCTR d'effectuer son travail de contrôle dans les meilleures conditions.

#### ★ *Les propositions du groupe UDI adoptées en séance publique*

- Inscription dans le texte de la protection des données personnelles ;
- Accès permanent de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) aux autorisations, relevés, registres, données collectées mis en place par chaque service ;
- Procédure spécifique applicables aux magistrats, avocats, parlementaires et journalistes.

## Zoom sur

### La Révision de la Loi de Programmation militaire pour les années 2014 à 2019

Suite aux attentats qui ont frappé la France en janvier 2015, le Président de la République a décidé de placer au plus haut niveau le plan Vigipirate. Il a également convenu qu'il fallait maintenir un niveau d'effectifs pour la mobilisation de nos armées dans le cadre de ce plan, autour de 10.000 hommes.

Ces annonces nécessitent une révision anticipée de la LPM, tant en termes de crédits budgétaires que d'effectifs de nos armées. **Cette révision a été annoncée avant l'été, et le projet de loi devrait être présenté en Conseil des Ministres le 20 mai 2015.** Le Président de la République en a d'ores et déjà dévoilé les grandes lignes le 29 avril 2015, à l'issue d'un Conseil de Défense.

#### Vu du groupe UDI...

- ★ Il était **urgent d'allouer 2,2 milliards d'euros de crédits supplémentaires à la Défense, afin d'éviter un défaut de paiement avant l'été.** Le maintien de **18 500 postes** étaient tout autant nécessaire pour que la France soit en mesure non seulement de continuer son engagement dans le monde mais également de protéger nos concitoyens face à une menace terroriste qui n'a jamais été aussi élevée.
- ★ Toutefois, **on ne peut que regretter une fois de plus l'absence totale de cap ainsi qu'une vision court-termiste,** devenue malheureusement une marque de fabrique de notre politique de Défense.
- ★ Les 3,8 milliards d'euros annoncés d'ici 2019 ne seront pas en mesure de maintenir notre outil de défense à son niveau actuel, en particulier de couvrir les Opérations extérieures en cours. **En aucun cas, la France n'est en mesure de redevenir la puissance globale et mondialisée qu'elle est censée être.**
- ★ C'est pourquoi **nous serons particulièrement vigilants et exigeants lors de la révision de la Loi de programmation militaire qui interviendra avant l'été.**
- ★ Nous demandons au Gouvernement de **construire avec ses partenaires européens une Europe de la Défense sans laquelle nous pourrions lutter efficacement contre les nouvelles menaces du monde. Une priorité devenue une nécessité absolue et urgente.**

### La proposition de loi relative à l'entretien et au renouvellement du réseau des lignes téléphoniques

Le jeudi 7 mai, a été adoptée **une proposition de loi visant à renforcer l'entretien des lignes téléphoniques fixes.**

Certains territoires se retrouvant régulièrement coupés du monde, notamment lors des chutes de neige et de violentes tempêtes, ce texte **garantit un entretien régulier et efficace du réseau de poteaux et lignes téléphoniques.**

#### Vu du groupe UDI...

Le Groupe UDI, par la voix de Yannick FAVENNEC, s'est prononcé en faveur de ce texte.

- ★ **L'accès à la téléphonie fixe est un droit élémentaire** pour chacun de nos concitoyens. Malheureusement notre pays souffre d'inégalités criantes entre territoires urbains et territoires ruraux. Si les foyers citadins ont accès au réseau 4 G, à l'ADSL et même à la fibre optique, de nombreux foyers ruraux peinent à obtenir une couverture numérique raisonnable.
- ★ Cette proposition de loi **pointe du doigt les conséquences d'un tel fossé en rappelant que certains territoires n'ont toujours pas le droit à un accès permanent à la téléphonie fixe.** Si ce constat peut paraître surréaliste à l'heure du tout numérique, il reste que certains territoires se retrouvent régulièrement coupés du monde, notamment lors des chutes de neige et de violentes tempêtes, **il est donc absolument indispensable de garantir un entretien régulier et efficace du réseau de poteaux et lignes téléphoniques.**

# Dans la presse

## Trois ans de mandat : bilan de François Hollande - AFP- 6 mai 2015

Pour Philippe Vigier, président du groupe UDI: "Le bilan de François Hollande se résume à une France en crise. Une crise économique, une crise morale, une crise de confiance. Ne nous faisons pas d'illusion sur les deux ans à venir, devant faire face à une défiance généralisée, y compris au sein de sa majorité, et davantage préoccupé par ses propres intérêts et ceux de son parti que par l'avenir des Français, le président de la République n'aura ni la capacité, ni la volonté de réformer notre pays".

## Claude Bartolone porte plainte contre les « quenelles » - AFP – 4 mai 2015

La publication sur internet, en particulier sur la page Facebook de Dieudonné, d'une photo de deux visiteurs de l'Assemblée nationale faisant une "quenelle" dans l'hémicycle a suscité lundi une vive réaction de son président, Claude Bartolone (PS), qui a déposé plainte. Le 27 avril, sur sa page Facebook, Meyer Habib, député UDI des Français de l'étranger (et dont la circonscription comprend Israël) avait protesté contre cette photo, et annoncé qu'il alertait Claude Bartolone.

## Vente du Rafale - AFP - 4 mai 2015

Jean-Christophe Lagarde a dit "bravo au président de la République, au Premier ministre et surtout à l'entreprise Dassault d'avoir enfin réussi à vendre ces avions". "Je ne vais pas faire reproche au chef de l'Etat d'arriver à ne pas tout rater", "J'observe simplement qu'ils l'ont vendu parce que le Rafale coûte aujourd'hui 25% de moins, à cause de la baisse de l'euro », a-t-il nuancé, en mettant aussi en avant le fait que "les Etats-Unis sont persona non grata dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient".

## Polynésie : Nuihau Laurey et Lana Tetuanui élus sénateurs – AFP – 3 mai

Deux nouveaux sénateurs siègeront au sein du groupe UDI : Nuihau Laurey et Lana Tetuanui ont été élus le dimanche 3 mai dernier à Papeete.

## Révision de la loi de programmation militaire - AFP - 29 avril 2015

L'ancien ministre de la Défense Hervé Morin (UDI): "L'équation budgétaire du ministère de la Défense, c'est qu'il manque 3 milliards par an". "On est encore loin du compte". "On a un président de la République qui, comme sur tous les sujets, met la poussière sous le tapis". "Il faudrait qu'il ait le courage de refondre la loi de programmation militaire, en déplaçant une partie des crédits du nucléaire - et donc en supprimant une composante - pour les mettre "sur des moyens conventionnels"

## Chiffres du chômage (mars 2015) - AFP - 27 avril 2015

Pour Philippe Vigier, « cette nouvelle hausse des chiffres du chômage, + 15.000 demandeurs d'emploi, nous ramène à la terrible réalité d'une courbe qui ne s'inverse toujours pas et de l'échec total d'une véritable politique de l'emploi. Quand allez-vous vous donner les moyens de votre promesse Monsieur le Président? Qu'attendez-vous pour mettre un véritable plan de combat contre ce que vous avez décrété comme priorité nationale, devenu, hélas, un fiasco national?

# Questions au Gouvernement

« Madame la ministre, vous envisagez de supprimer l'enseignement du latin, les classes européennes et les classes bilingues qui ont permis à l'allemand de rester la troisième langue vivante enseignée en France, car vous les jugez trop élitistes. Pire, vous vous apprêtez à affaiblir l'enseignement de l'histoire avec des programmes déséquilibrés qui ne réserveront qu'une place secondaire à tout ce qui fait la grandeur de la France. **Sous couvert d'égalité, cette réforme abandonne l'idée de l'excellence et fragilise l'élitisme républicain. Vous allez ainsi procéder à un véritable nivellement par le bas et ce sont les enfants issus de familles défavorisées que vous allez le plus pénaliser car vous allez leur refuser le droit d'avoir les mêmes chances d'accéder au savoir et ainsi de dépasser leur condition par le travail et le mérite. Allez-vous abandonner ce projet de réforme néfaste et apporter enfin des vraies réponses aux inégalités de notre système scolaire, qui poussent 150 000 jeunes à en sortir chaque année sans diplôme ?** » Rudy Salles, Alpes-Maritimes, 5 mai.

« Les Calédoniens doutent. Ils doutent du respect de l'équidistance entre indépendantistes et non-indépendantistes que votre gouvernement a érigé en l'alpha et l'oméga de sa politique calédonienne. Le projet de loi organique qui sera examiné prochainement par notre assemblée est discriminatoire. Ce projet prévoit exclusivement l'inscription d'office des Calédoniens de statut civil coutumier, et non celle des natifs issus des autres communautés. D'autre part, la question de la radiation de ceux qui sont arrivés avant 1998 n'est toujours pas traitée au fond. **M. le ministre, vous engagez-vous solennellement devant la représentation nationale à faire en sorte que la politique menée par votre gouvernement en Nouvelle-Calédonie ne favorise pas une sensibilité au détriment d'une autre ?** » Philippe Gomes, Nouvelle-Calédonie, 5 mai.